

DEC121002DR17

Décision portant nomination de Laurence David aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6554, intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique, dont le directeur est Marc Robin ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 30 janvier 2012 ;

Considérant que Mme Laurence David a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Régionale Bretagne - Pays de la Loire du CNRS du 21 novembre 2011 au 25 novembre 2011 ;

Article 1^{er}

Mme Laurence David, Assistante ingénieure, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°6554, à compter du 01 janvier 2012.

Mme Laurence David exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Laurence David, est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le 07 mars 2012

Le directeur de l'unité

Marc Robin

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Nantes

Yves Lecointe



DECINSIS

Décision modifiant la décision n°DEC122742 en date du 5 janvier 2012 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6144 intitulée « Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire »

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°DEC122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6144 intitulée « Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire » et nommant Monsieur Jack LEGRAND, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis des instances compétentes du Comité National de la Recherche Scientifique ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision n° DEC122742DSI en date du 5 janvier 2012 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 6144 intitulée : « Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire » sont modifiées, à compter du 1^{er} janvier 2012, comme suit :

Remplacer :

UMR n°6144, intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire

Directeur : M. Jack LEGRAND, professeur

Section d'évaluation : 10

Par :
UMR n°6144, intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement -
agroalimentaire
Directeur : M. Jack LEGRAND, professeur
Directeur adjoint : M. Pascal JAOUEN
Section d'évaluation : 10

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand